2021

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF



Comme le ROB le laissait présager, la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences financières inédites tant au niveau mondial que national.

À la suite des diverses mesures sanitaires qui ont été déclarées par le Gouvernement, Maisons-Laffitte s'est très vite mobilisée afin d'apporter son soutien au tissu associatif, aux entreprises du territoire ainsi qu'à la population.

La Ville a également, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale mis en place l'ensemble des mesures d'urgence d'aides à la population en difficulté sur le territoire comme la distribution de chèques alimentaires.

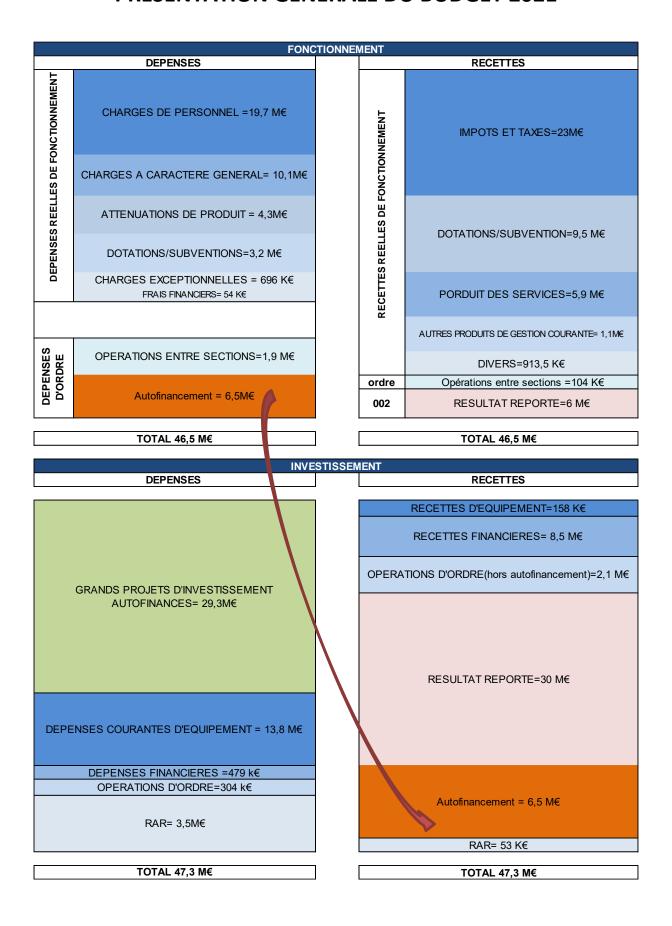
Les conséquences financières sur le budget 2020 ont été importantes pour la Ville avec un diminution de l'épargne nette de -2.2 M€. Si l'impact sur les dépenses est indéniable, une baisse des recettes est constatée sur l'exercice.

C'est donc dans ce contexte sanitaire et économique incertain que la budget 2021 s'est construit. Si chacun espère un retour à la vie normale rapidement, la Ville a été contrainte d'anticiper au maximum les impacts de cette crise et orienter son action sur :

- L'aide au tissu économique local
- Le renforcement de l'accompagnement des personnes les plus fragiles
- La mise en place d'un service d'accompagnement aux démarches administratives pour l'ensemble des Mansonniens
- La poursuite de l'entretien du patrimoine bâti de la Ville et la programmation de grands projets sportifs et culturels d'envergure pour le territoire

Grâce à sa gestion raisonnée des finances publiques, la Ville de Maisons-Laffitte a la capacité d'absorber les aléas économiques de la crise tout en poursuivant ses investissements pour l'avenir des Mansonniens.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2021



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES:

en €uros

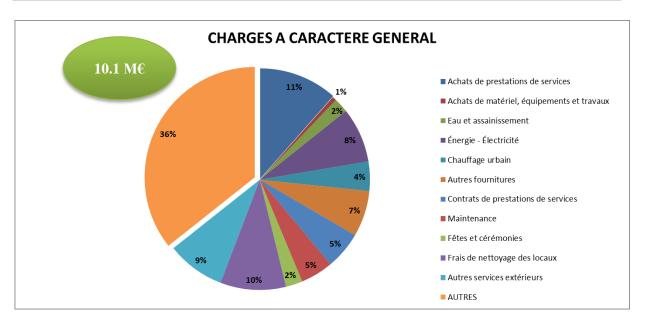
DEPENSES	BP 2019	BP 2020	BP 21	%20/21	€ 20/21
Charges à caractère général (chap 011)	9 510 440	10 440 229	10 149 777	-2,78%	- 290 452
Personnel (chap 012)	18 930 000	19 397 429	19 733 229	1,73%	335 800
Atténuation de produits (chap 014)	4 211 188	4 210 188	4 277 597	1,60%	67 409
Subventions / contingents (chap 65)	2 870 694	3 048 200	3 197 075	4,88%	148 875
Dépenses de gestion courante	35 522 322	37 096 046	37 357 678	0,71%	261 632
Frais financiers (chap 66)	96 530	37 272	54 232	45,50%	16 960
Charges exceptionnelles (67)	1 547 740,00	1 133 578,61	696 254,00	-38,58%	- 437 324,61
Dotations aux provisions (68)			5 202,00		5 202,00
Dépenses réelles de fonctionnement	37 166 592	38 266 897	38 113 366	-0,40%	- 153 531

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement est en baisse de 0.4 % (soit − 153 K€)

Les principaux faits marquants :

- La baisse des charges à caractère général (-290 K€): une enveloppe de 445 K€ était prévue au BP 2020 pour l'achat de masques et de matériels de protection à la suite de la pandémie. Pour 2021, une enveloppe de 108 K€ est prévue. Cette diminution est atténuée par l'ajout de 100 K€ pour la gestion du CHML. Il est prévu une année complète de gestion à la suite de l'infructuosité de la procédure de DSP et au lancement d'un nouveau marché de gestion.
- ✓ La diminution de 437 K€ des charges exceptionnelles. Au BP 2020, il était prévu le transfert des résultats des anciens budgets eau potable et assainissement pour 925 K€, qu'il n'y a pas lieu d'inscrire pour 2021. Néanmoins, en 2021 il est prévu une enveloppe exceptionnelle de 600 K€ (également prévue en recette) pour la mise en place du plan d'aides départemental aux commerçants.
- ✓ La hausse de 4.88 % (+148 K€) des subventions et contingents :
 - + 25 K€ pour la subvention d'équilibre au CCAS. Eu égard à la situation sanitaire la Ville a souhaité apporter un soutien supplémentaire au CCAS.
 - +71.2 K€ de redevances pour concessions, brevets et licences : Cette hausse est artificielle puisqu'il s'agit d'un changement d'imputation comptable.

□ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)



Les charges à caractère général s'élèvent à 10.1 M€ soit une baisse de 290 K€ par rapport à 2020 (soit- 2.78%).



Détail des principales charges à caractère général :

1 Les fournitures

	BP 2020	BP 2021
Achats de prestations de service	978 660 €	1 170 840 €
Autres fournitures	885 410 €	684 630 €
Alimentation	79 550 €	52 250 €
Produits d'entretien	123 950 €	150 850 €
Petit équipement	146 395 €	133 332 €
Fournitures de voirie	70 000 €	75 000 €
Vêtements de travail / sécurité	111 595 €	78 065 €
Livres, disques,	68 204 €	71 697 €
TOTAL	2 463 764 €	2 416 664 €

Evolution %	Evolution €
19,6%	192 180 €
-22,7%	- 200 780 €
-34,3%	- 27 300 €
21,7%	26 900 €
-8,9%	- 13 063 €
7,1%	5 000 €
-30,0%	- 33 530 €
5,1%	3 493 €
-1,9%	- 47 100 €

La diminution des fournitures résulte principalement de la baisse de l'inscription de l'enveloppe liée aux équipements de protection pour lutter contre la pandémie de Covid-19. En effet, l'enveloppe 2021 est fixée à 108 K€ contre 445 K€ l'an passé.

Cette baisse vient compenser la hausse prévue sur les achats de prestations de services en raison de l'augmentation des tarifs sur les prestations ménage et sur le transport scolaire.

(2) Les fluides

	BP 2020	BP 2021	Evolution en %	Evolution en €
Eau	246 320	218 160	-11,4%	- 28 160 €
Electricité	832 850	816 895	-1,9%	- 15 955 €
Gaz	410 000	437 481	6,7%	27 481 €
Combustibles (achat de granules de bois)	9 500	14 500	52,6%	5 000 €
Carburants	120 000	120 000	0,0%	- €
Total	1 618 670	1 607 036	-0,7%	- 11 634 €

En 2020, des écritures liées à la cession du 54 rue du Tir étaient prévues et qu'il n'a pas lieu de réinscrire sur 2021.

Une hausse est à constater en revanche sur le gaz en raison d'un étalement de la période de chauffe prévue.

3 Peintures et menus travaux

L'enveloppe liée à l'entretien des bâtiments publics est en diminution de 121.6K€. En 2020, une enveloppe exceptionnelle de 157 K€ avait été attribuée.

Pour 2021, il est notamment prévu :

- ✓ Entretien courant des bâtiments : 140 K€
- ✓ Travaux de peinture crèche des Renardeaux et Mon Trésor : 58 K€
- ✓ Travaux de peinture et sol Ecole Alain Ledreux : 27 K€
- ✓ Remise en état partie habitation -écurie Avenue Béranger : 10 K€
- ✓ Travaux de peinture stand de tir : 6 K€

□ LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

En 2021, les dépenses de personnel s'élèveront à 19 733 329 € contre 19 397 429 € en 2020 soit une évolution de 1.73 %.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, ce poste de dépense est maitrisé. Les objectifs poursuivis les années précédentes restent les mêmes :

- Garantir aux agents des conditions de travail de qualité
- Répondre aux besoins de la population grâce à des services performants.

La Ville prévoit les créations de poste suivantes :

Police Municipale :

Un poste de responsable du centre de superviseur urbain et 3 postes d'ASVP Ces renforts permettront :

- ✓ au CSU d'assurer une surveillance de la Ville 24h/24h,
- ✓ le déploiement d'une Brigade verte qui mènera des actions de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages sur la voie publique et le cas échéant sera habilitée à verbaliser.

Point accès services publics :

Prochainement, la Ville souhaite offrir à ses administrés un nouveau service visant à les accompagner dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ce service interviendra en complément des actions déjà déployées par le CCAS et vise à lutter contre l'exclusion numérique. Deux postes sont créés : un responsable et un conseiller numérique

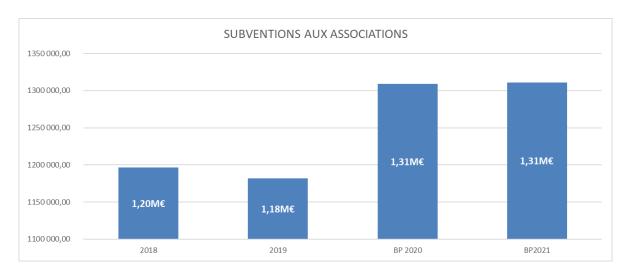
Direction des finances :

L'équipe sera renforcée d'un chargé de mission qui aura pour mission de piloter les financements externes et mettra en place des outils pour performer la gestion quotidienne des services.

Ces créations de postes ont fait l'objet d'une délibération spécifique votée le 8 mars 2021.

⇒ SUBVENTIONS ET CONTINGENTS (CHAPITRE 65)

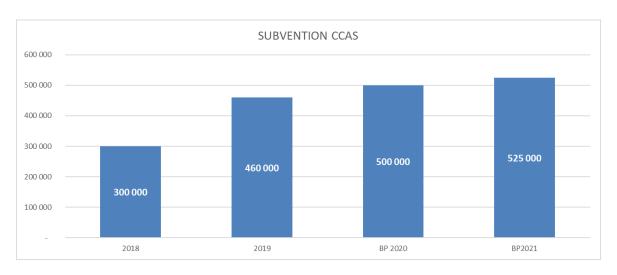
✓ Les subventions aux associations :



Afin de garantir une pérennité financière au tissu associatif local, la Ville a souhaité reconduire une enveloppe globale identique à celle de l'an passé.

Cette enveloppe n'est pas figée et pourra être actualisée si des besoins nouveaux ou exceptionnels sont portés à la connaissance de la Ville.

✓ La subvention au Centre Communal d'Action Sociale :



La subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est en hausse de 25 K€ par rapport au BP 2020.

Cette évolution est visible depuis 2019 en raison notamment du passage de la Résidence Personnes Agées (RPA) en conventionnement APL. Cette modification a des répercussions sur la structure des personnes accueillies (plafond de ressources) et génère un nombre plus important d'impayés et de situations d'urgence à gérer.

Eu égard aux conditions sanitaires actuelles, la Ville a souhaité renforcer son soutien au CCAS et accorder 25 K€ supplémentaires par rapport au BP 2020. Cette hausse permettra, en outre d'augmenter l'enveloppe destinée aux secours d'urgences et de développer de nouvelles aides attribuées par le CCAS : aide aux étudiants, accompagnement dans la gestion d'un budget, ...

✓ Les subventions aux écoles privées :

	BP 2020	BP 2021	Evolution %	Evolution €
Subventions aux écoles privées	276 701 €	282 935 €	2,25%	6 234 €

Cette somme globale de 282 935 € est décomposée comme suit :

o L'OGEC Sainte Marie: 193 353.60 €

o L'Ermitage : 89 581.50 €

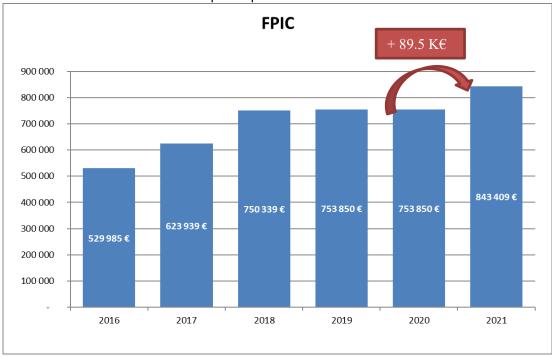
Ce montant résulte de la méthode de calcul de subventionnement prévue dans les conventions entre les écoles et la Ville.

✓ <u>La participation de la Ville au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :</u> **821 782.84** € soit une évolution de 0.5% (+ 3 959 €).

LES FONDS DE PEREQUATION (CHAPITRE 014)

✓ LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)

Depuis 2016, l'enveloppe annuelle est fixée à 1Md€. Pour la Ville, le FPIC est calculé au niveau du territoire intercommunal de la CASGBS puis réparti entre l'EPCI et les communes membres.



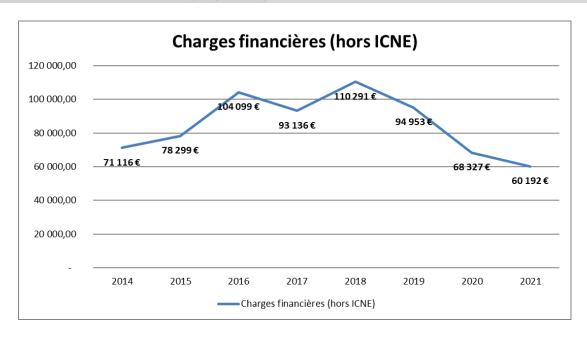
En 2020, la contribution globale de l'enveloppe du FPIC au niveau intercommunal était en augmentation de 15 333 €. Afin de ne pas grever le budget des communes membres, la CASGBS a pris à sa charge cette augmentation au titre de 2020.

Pour 2021, si l'impact de cette hausse est réparti au niveau des communes selon le mode de répartition dérogatoire fixé par la loi, la contribution pour la Ville serait alors de 843 409 € soit une hausse de 89 559 euros.

✓ LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sera stable à 3 410 688 € (montant identique depuis 2014).

LES CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)



Le montant des charges financières est prévu à hauteur de 60 192 € hors ICNE sur l'exercice 2021. Cette diminution des charges financière résulte :

- ✓ Du profil d'amortissement des prêts de la Ville
- ✓ De la fin du contrat de 2.5 M€ que la Ville avait souscrit en 2005 auprès du crédit agricole.

Pour rappel, la Ville dispose d'une dette sans risque de taux au regard de sa structure.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

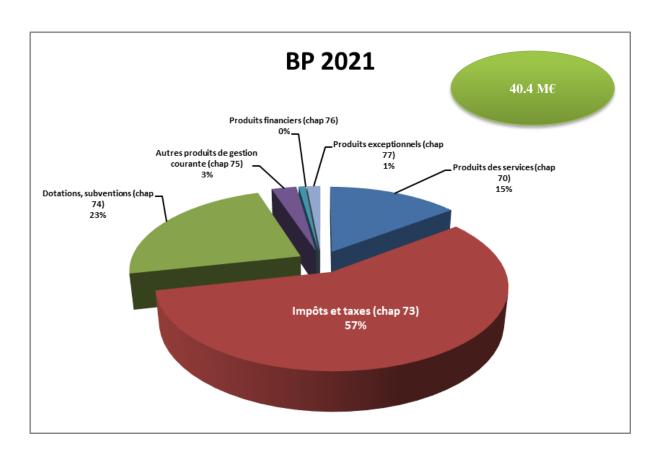
Les charges exceptionnelles sont en diminution de 38.5 % (-437 K€). Cette baisse s'explique principalement par la reprise en 2020 des résultats des anciens budgets eau potable et assainissement par la CASGBS (925 K). Cette dépense n'est donc pas à renouveler cette année.

Par ailleurs, la Ville a souhaité participer au plan d'aide lancé par le Département aux entreprises et commerces en difficulté sur le territoire des Yvelines. Pour cela, une enveloppe de 600 K€ a été prévue pour faire face aux demandes des entreprises et commerçants Mansonniens en difficulté qui en feraient la demande. Il s'agit ici, d'une enveloppe prévisionnelle qui sera affinée à la hausse ou à la baisse en fonction des dossiers déposés. Il est à noter que cette opération est équilibrée pour la Ville puisqu'une enveloppe de 600 K€ euros a également été prévue en recettes. En effet, la Ville joue le rôle d'intermédiaire pour l'instruction des dossiers et le versement des aides. Le Département remboursera l'intégralité des aides distribuées par la Ville.

LES RECETTES:

en €uros

en ŧuros					
RECETTES	BP 2019	BP 2020	BP21	%20/21	€ 20/21
Produits des services (chap 70)	6 129 350	5 851 210	5 907 245	0,96%	56 035
Impôts et taxes (chap 73)	28 505 310	28 416 699	23 003 036	-19,05%	- 5 413 663
Dotations, subventions (chap 74)	4 772 773	4 839 956	9 461 067	95,48%	4 621 111
Autres produits de gestion courante (chap 75)	1 759 372	1 176 158	1 129 031	-4,01%	- 47 127
Atténuation de charges (chap 013)	309 000	298 000	308 000	3,36%	10 000
Recettes de gestion courante	41 475 805	40 582 023	39 808 379	-1,91%	- 773 644
Produits financiers (chap 76)			500		500
Produits exceptionnels (chap 77)	1 300	1 820	605 000	33141,76%	603 180
Reprise sur provisions (chap 78)					-
Recettes réelles de fonctionnement	41 477 105	40 583 843	40 413 879	-0,42%	- 169 964



Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1.9 % (-773 K€).

Il est à noter que la prévision BP 2020, ne doit pas être prise comme référence. En effet, eu égard au calendrier de vote du budget 2020 et eu égard aux conditions sanitaires, la prévision était très incertaine et basée sur 6 mois de confinement sans vision réelle. A ce jour, la prévision des recettes de fonctionnement a été établie sur la base d'un confinement des équipements sportifs, culturels et de loisirs de 3 mois (soit une hausse mécanique des prévisions 2021 par rapport à 2020).

⇒ PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Les produits des services sont fortement liés aux activités proposées par la Ville et autorisées ou non durant la pandémie de Covid-19.

LIBELLE	BP 2020	BP 2021	Evolution %	Evolution €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	110 000	110 000	0%	-
REDEVANCES FUNERAIRES	15 000	-	-100%	- 15 000
DROITS DE STATIONNEMENT	4 600	94 195	1948%	89 595
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	95 100	113 700	20%	18 600
REDEVANCE DE STATIONNEMENT	510 000	430 000	-16%	- 80 000
FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	280 000	200 000	-29%	- 80 000
REDEVANCES ANTENNES TELEPHONIQUES	92 000	92 500	1%	500
COTISATIONS ET REDEVANCES CULTURELLES	239 000	213 000	-11%	- 26 000
REDEVANCES - CARACTERE SPORTIF	201 800	415 000	106%	213 200
REDEVANCES- CARACTERE LOISIR	496 960	421 000	-15%	- 75 960
REDEVANCES - CARACTERE SOCIAL	2 407 000	2 295 950	-5%	- 111 050
REDEVANCES RESTAURATION	770 000	959 500	25%	189 500
LOCATIONS INSTRUMENTS ET STANDS FORUM ASSO	16 400	16 000	-2%	- 400
COMMISSIONS	1 000	1 000	0%	-
MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	78 000	95 000	22%	17 000
MISE A DISPOSIT. PERSONNEL -FACTUREE SIVOM	300 000	273 000	-9%	- 27 000
REMBOURSEMENTS DE FRAIS-CCAS	8 300	9 100	10%	800
REMBOURSEMENTS DE FRAIS- AUTRES	126 450	64 300	-49%	- 62 150
ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE ET INSERTIONS PUBLICITAIRES	99 600	104 000	4%	4 400
TOTAL	5 851 210	5 907 245	0,96%	56 035

La prévision de recettes est en hausse concernant :

- ✓ La restauration scolaire: + 189.5 K€. Si on compare à 2019 la hausse est de 64.5 K€.
- ✓ La mise à disposition de personnel aux budgets annexes : +17 K€. Il s'agit de la refacturation des frais pour le personnel que la Ville met à disposition des budgets annexes eau et assainissement. Cette hausse est purement mécanique et permet également le rattrapage de sommes non facturées précédemment.

D'autres recettes sont quant à elles en baisse :

- ✓ Les redevances funéraires : 15 000 euros. Cette redevance a fait l'objet d'une suppression en loi de finances initiale pour 2021
- √ -160 K€ pour les redevances de stationnement et de post-stationnement : depuis le début de la crise sanitaire, il est constaté une baisse de fréquentation sur le stationnement de voirie. De plus, la mairie a souhaité la mise en place d'une demi-heure gratuite ayant également un impact sur les recettes de la Ville. Cette estimation a été effectuée sur la base de la réalisation 2020.
- ✓ Baisse de 76 K€ des recettes à caractère de loisirs : Cela s'explique principalement par la baisse des recettes liées à l'activité du CHML.
- ✓ Baisse de 111 K€ des redevances à caractère social : Cette diminution des recettes s'explique principalement par le changement du règlement intérieur ainsi que la diminution des recettes CAF. A noté la fin du contrat Enfance-Jeunesse qui sera remplacé par un nouveau dispositif dont les conditions financières pour la Ville restent incertaines.

⇒ IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

LIBELLE	BP 2020	BP 2021	Evolution %	Evolution €
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 385 999	13 159 353	-28%	- 5 226 646
ROLES SUPPLEMENTAIRES DE FISCALITE LOCALE		100 000		100 000
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 056 700	6 880 283	-2%	- 176 417
TAXE SUR L'ELECTRICITE	405 000	405 000	0%	-
TAXES DE SEJOUR	63 000	58 000	-8%	- 5 000
TAXES SUR PUBLICITE EXTERIEURE	•	400		400
TAXE ADDIT. DROIT MUTATION DROITS ENREGISTREMENT	2 026 000	2 400 000	18%	374 000
AUTRES TAXES DIVERSES	480 000	-	-100%	- 480 000
TOTAL	28 416 699	23 003 036	-19%	- 5 413 663

Ce poste de recettes est impacté à plusieurs niveaux :

① L'impact de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation = -5.2 M€.

A compter de 2021, la Ville ne percevra plus la taxe d'habitation qui devient une recette affectée au budget de l'Etat.

Cette perte de fiscalité pour la Ville sera compensée par deux moyens :

- La récupération du taux de foncier bâti du département (soit + 11.58 % sur le taux de foncier bâti de la Ville)
- Le solde de la recette à percevoir doit être financée par un coefficient correcteur appelé Co-Co. La part correspondant à ce coefficient (5.2 M€) a été basculée sur le chapitre 74 au titre des compensation de fiscalité attribuées par l'Etat.

Outre ces modifications structurelles, <u>Il a été retenu une estimation à recettes constantes par rapport à la notification des états fiscaux 2020 au regard des incertitudes sur la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation.</u>

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte de la revalorisation des bases de 0.2% (article 30 loi de finances pour 2018-codification à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts- revalorisation suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre Nov- N-1 et Nov-N-2). En effet, le produit de taxe d'habitation dépendra désormais des bases du foncier bâti. A ce jour, les services de l'Etat n'ont pas encore communiqué à la Ville les nouvelles bases de foncier bâti à prendre en compte (insertion des bases départementales).

Rappel du calendrier de mise en œuvre de la seconde phase de la suppression de la taxe d'habitation :

<u>2^{ème} phase</u>: Passage des 80% dégrevés en exonération et exonération progressive des 20% de ménages restant.



② La diminution de l'attribution de compensation : - 53 K€

Une diminution de 52 925 euros de l'attribution de compensation a également été prévue conformément au montant provisoire voté par la CASGBS au Conseil communautaire du 11 février dernier. La baisse totale entre 2019 et 2021 sera donc de 176 K€ soit -2.5 %.

A noter, que l'obligation de voter un nouveau pacte financier et fiscal en 2021 ainsi que le passage en CLECT du transfert des compétences Eau et Assainissement pourra venir modifier ces montants.

Commune	Attributions de compensation provisoire 2020=2019	Ajustement de - 1,75% pour l'AC définitive 2020	Ajustement de -2,5% pour l'AC provisoire 2021	Ecart 2019/2021
MAISONS-LAFFITTE	7 056 700,00	6 933 208,00	6 880 283,00	- 176 417,00
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA CASGBS	107 075 607,00	105 201 784,00	104 398 717,00	-2 676 890,00

La situation financière fragile de la CASGBS justifie ces ajustements à la baisse. Globalement, la CASGBS retrouvera 2.7 M€ de marge de manœuvre entre 2019 et 2021.

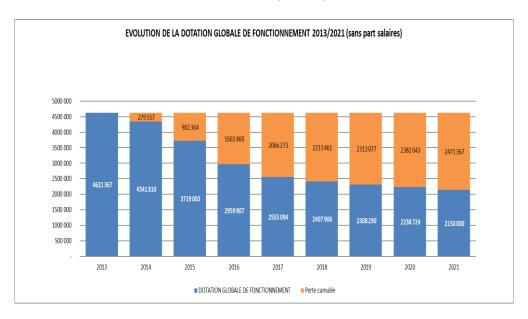
③ La suppression des recettes sur les paris hippiques : -480 K€

Les droits sur les paris hippiques sont perçus par les collectivités sur la base des paris hippiques effectués en N-1. Sans course sur l'exercice 2020, la Ville ne percevra pas de recette à ce titre.

Notons pour l'avenir, que les recettes sur les paris hippiques seront partagées à due concurrence entre la Ville et la Communauté d'agglomération. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

□ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : AUCUNE EVOLUTION STRUCTURELLE POUR 2021

<u>La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</u>: montant prévisionnel arrondi à 2 150 000€. Pour rappel, le montant notifié 2020 était de 2 238 724 €. Cela représente une perte cumulée de 14.3 M€ à ce jour en considération des différentes réformes opérées par l'Etat ces dernières années.



LES AUTRES FAITS MARQUANTS SUR LES RECETTES

- Une enveloppe de 600 K€ a été ajoutée en recettes exceptionnelles: Cette somme correspond au remboursement du Département sur le programme d'aides aux commerces et entreprises en difficultés.
- Les dotations et subventions sont en hausse de 4.9 %: cette hausse correspond à la compensation de l'Etat de la part de taxe d'habitation non compensée par l'augmentation du taux de taxe foncière du Département (cf. chapitre 73).

LA REPRISE DES RESULTATS 2020

Grâce à sa gestion raisonnée, la Ville est en mesure de dégager une épargne nette de 5 M€ sur 2020, soit un niveau d'épargne nette/hab. de 212 €. Pour rappel, la moyenne de la strate en 2019 était de 97 €/hab.

Le résultat net de clôture comptable au 31/12/2020 est quant à lui de 11 893 648.05 €.

Ce résultat est réparti de la manière suivante :

- 6 000 000 € en résultat reporté sur la section de fonctionnement (R002)
- 5 893 648.05 € en excèdent de fonctionnement capitalisé (au 1068 en recettes d'investissement)

Cette reprise de résultat permet ainsi à la Ville de dégager un autofinancement de 6 486 953.88 € qui viendra financer la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA REPRISE DES RESULTATS 2020

Le résultat net de clôture comptable sur la section d'investissement est quant à lui de 30 M€.

Grâce à cette capacité de financement, la Ville dispose au 31/12/2020, d'un fonds de roulement en jours de dépenses de 343. La Ville est donc en mesure de fonctionner sur ses fonds propres sur cette durée.

Ce résultat vient ainsi alimenter le solde d'exécution reporté (R001-recettes d'investissement).

Grâce à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (6.5 M€) et le solde d'investissement de 30 M€, et ce malgré un besoin de financement de 2.2 M€, la Ville dispose d'une enveloppe pour les grands projets d'investissement de 29.3 M€ totalement autofinancée. Cette enveloppe vient compléter celle des projets courants.

⇒ LES PROJETS D'INVESTISSEMENT PREVUS SUR LE BUDGET 2021

➤ Dans les écoles et centres de loisirs : 594 K€

<u>153 K€ pour les centres de loisirs dont :</u>

- 135 K€ pour le remplacement de la toiture au centre de loisir Curvelier
- 5.5 K€ pour l'équipement du centre de loisir Clos Lainé

> 361 K€ pour les écoles primaires dont :

- 146 K€ pour l'école Ledreux comprenant :
 - Le changement du carrelage dans les trois cages d'escalier
 - o La rénovation de la verrière
 - La pose de pics anti-pigeons
 - 16 K€ pour la mise en place du contrôle d'accès
- 135 K€ pour la rénovation de la chaufferie du Prieuré, le remplacement du SSI et la mise en place du contrôle d'accès
- 57 K€ pour l'isolation des combles de l'école Mansart et la mise en place du contrôle d'accès
- 13 K€ pour la mise en place du contrôle d'accès à l'école Colbert

> 80K€ pour les écoles maternelles dont :

- 25 K€ pour la rénovation de la cour de la Renarde
- 21 K€ pour le changement du sol souple de l'aire de jeu à l'école Montebello et

- la création d'un garage à vélos
- 12 K€ pour le changement des menuiseries de la cage d'escaliers de l'école Cocteau
- 8 K€ pour la mise en place du contrôle d'accès à l'école Bois-Bonnet

Dans les équipements sportifs : 3.7 M€

3.65 M€ pour les équipements sportifs terrestres :

- 500 K€ pour la restructuration du POPD
- 2.5 M€ pour les travaux de couverture d'une partie des tennis de l'île de la commune
- 20 K€ pour la création d'aération à la salle omnisport du POPD
- 180 K€ pour l'éclairage du terrain de Rugby sur l'île de la commune
- 60 K€ pour des aménagements et travaux de toiture au stand de tir
- 45 K€ pour la mise en place du contrôle d'accès au parc des sports
- 30 K€ pour la réfection d'un cours de tennis en TOP SAND
- 25 K€ d'études pour le remplacement du terrain synthétique au parc des sports

> 38.4 K€ pour la piscine dont :

- 20 K€ pour le remplacement de la porte coupe-feu des vestiaires individuels
- 4.8 K€ pour la création d'une cabine de stockage des produits dangereux
- 3 K€ pour le renouvellement de la signalétique
- 3.5 K€ pour le remplacement du mobilier de la « zone zen »

➤ Dans les équipements hippiques : 264 K€

 264 K€ pour la restructuration de la carrière Molière : restructuration des espaces verts, mise en place de filets pare ballons dans la carrière de cross et restructuration de l'aire de stationnement

Dans les crèches, 300.7 K€ dont :

- √ 86.5 K€ pour la crèche des petits champs : aménagements divers et démarrage d'une étude pour la création d'une nouvelle crèche
- √ 169 K€ pour la crèche de la Muette : divers travaux d'étanchéité
- ✓ 50 K€ mise en place du PPMS sur l'ensemble des crèches
- √ 35 K€ pour le réaménagement de l'espace extérieur et la sécurisation de l'aire de jeux de la Maison de la petite enfance
- √ 17 K€ pour la crèche Mon Trésor : travaux de rénovation à la suite d'une fuite d'eau

Dans les sites culturels : 3.2 M€ dont

✓ 2.5 M€ pour la poursuite du programme de construction du nouveau centre culturel Malesherbes

- √ 46.5 K€ pour l'église Saint-Nicolas dont :
 - o 38 K€ pour la mise en place d'un système de détection incendie
 - 4 K€ pour la transformation du placard de la sacristie en vitrine sécurisée pour abriter la garniture d'autel restaurée
 - 2 K€ pour la mise en place d'un contrôle d'accès
- ✓ 200 K€ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église
- ✓ 81 K€ pour finaliser l'équipement de la salle Montesquieu
- ✓ 100 K€ de frais d'étude pour la nouvelle salle de danse
- ✓ 200 K€ pour l'étude de réhabilitation du bâtiment lanchelevici

Les travaux de voirie et amélioration du cadre de vie : 1.3 M€ dont

- √ 455 K€ pour le réaménagement de la rue François Mansart
- ✓ 123 K€ pour la création de la voie de l'îlot Longueil
- √ 109 K€ pour l'éclairage public : remplacement des lanternes dans le quartier Saint-Nicolas, amélioration de l'éclairage sur la place de l'école la Renarde, la mise en lumière du château, ...
- √ 77 K€ pour l'aménagement de la voie définitive au POPD
- ✓ 58 K€ pour la reprise des trottoirs avenue du Général de Gaulle
- √ 50 K€ pour le plan vélo
- ✓ 46 K€ pour la peinture de la passerelle de l'île de la commune

La poursuite du déploiement de la vidéo-surveillance : 300 K€

Cette enveloppe permet le déploiement de 16 points supplémentaires d'implantation de caméras (soit 47 caméras). Cette enveloppe comprend la partie génie civil, les raccordements électriques, le tirage de câbles, la fourniture et la pose des caméras.

D'autres projets divers :

- ✓ 260 K€ pour la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- √ 250 000 € pour les travaux à la caserne des pompiers
- ✓ 324 K€ pour l'entretien des logements de la Ville
- ✓ 336.5 K€ pour le renouvellement du parc automobile de la Ville dont 222 K€ pour le remplacement de la laveuse à eau chaude
- √ 170 K€ pour la clôture du parc des berges de seine

⇒ REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (Chapitre 16)

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette était de 2 648 396 €.

Il est prévu un désendettement total pour 2021 de 298 604€.

Caractéristiques de la dette :

- √ 4 prêts au 1^{er} janvier 2021
- ✓ Durée de vie moyenne de la dette : 6.2 ans
- ✓ Taux moyen 2.23%



LES RECETTES:

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021 Prévision au 01/02/2021	Evolutio	on
13	Subventions d'équipement	1 397 884,24	154 275,88	-1 243 608,36	-89%
16	Emprunts	4 200,00	3 500,00	-700,00	-17%
21	Immobilisations corporelles			0,00	0%
23	Immobilisations en cours			0,00	0%
	Recettes d'équipement	1 402 084	157 776	-1 244 308	-89%
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 832 986	7 313 648,05	-519 338	-7%
	dont 1068	6 556 986	5 893 648,05	-663 338	-10%
26	Participations créances rattachées			0	0%
27	Autres immobilisations financières		500	500	0%
024	Produit des cessions	22 848	1 064 837,00	1 041 989	100%
165	Dépôts et cautionnements reçus			0	0%
				0	0%
45	opérations pour compte de tiers	100 000	100 000	0	0%
138	Autres subventions d'investissements non tra	nsférables		0	0%
	Recettes financières	7 955 834	8 478 985	523 151	7%
	Total des recettes réelles	9 357 919	8 636 761	-721 158	-8%
021	Virement de la section de fonctionnement	8 927 859,92	6 703 919,88	-2 223 940,04	-25%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 563 000,00	1 917 764,00	354 764,00	23%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00	-	0%
	Opérations d'ordre & patrimoniales	10 690 859,92	8 821 683,88	-1 869 176,04	-17%
	TOTAL	20 048 778,61	17 458 444,81	-2 590 333,80	-13%
R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	29 532 372,55	30 046 306,82	513 934,27	2%
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT	49 581 151,16	47 504 751,63	-2 076 399,53	-4%

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de 8 % par rapport au BP 2020 (soit – 721 K€).

<u>Cette diminution s'explique par :</u>

- ① La non-inscription de la participation aménageur pour la ZAC d'entrée de Maisons (1M€) ainsi que le transfert de l'excédent de la ZAC (330 K€).
 - ② La baisse de l'autofinancement (-2.2 M€) transféré à la section d'investissement
 - ③ La diminution de 622 K€ de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

A cela s'ajoute une cession de 1 M€ à l'EPFIF à la suite de la préemption de la Ville du Rond-Racine.

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF BUDGETS ANNEXES



BUDGET ANNEXE DE GESTION- ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales ont été transférées à la CASGBS. La Ville gère donc désormais, au nom et pour le compte de la CASGBS ces compétences conformément aux conventions de gestion signées. Au 1^{er} janvier 2021, un avenant à ces conventions de gestion a été pris sur demande de la préfecture et vient modifier les conditions d'exercice de ces compétences à deux niveaux :

- ✓ Signature de l'ensemble des contrats et marchés par la CASGBS en tant qu'autorité adjudicatrice
- ✓ Les subventions d'investissement seront directement perçues par la CASGBS. Ces recettes ne sont donc plus prévues au budget de gestion de la Ville.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				JTION
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	en %	en€
011	Charges à caractère général	3 000,00	4 840,00	61%	1 840,00
012	Charges de personnel	72 000,00	75 000,00	4%	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	734 800,00	805 000,00	10%	70 200,00
	Dépenses de gestion courante	809 800,00	884 840,00	9%	75 040,00
66	Charges financières	0,00			0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	0%	0,00
	Dépenses réelles de fonctionnement	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
	TOTAL	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
D002	RESULTAT REPORTE	-			-
TOTAL DE	S DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00

> Les dépenses effectuées par la Ville pour le compte de la CASGBS et les reversements :

- des enveloppes pour des prestations de curage de réseaux et d'entretien d'un déshuileur supplémentaire (avenant VEOLIA) (3 840 €) et l'achat de fournitures diverses (1 000 €).
- ⇒ les frais de personnel communal pour la gestion du service (75 000 €)
- un crédit de 5 000 € permettant de faire face à des annulations de titres sur exercices antérieurs notamment concernant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
- Le reversement des recettes perçues par la Ville pour le compte de la CASGBS (cf. les recettes de fonctionnement) = 805 000 €.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	en %	en€
70	Vente de produits	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
74	Subventions d'exploitation	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00			0,00
	Recettes de gestion courante	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
76	Produits financiers	0,00			0,00
77	Recettes exceptionnelles	0,00			0,00
	Recettes réelles de fonctionnement	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
	TOTAL	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00
R002	RESULTAT REPORTE				-
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	814 800,00	889 840,00	9%	75 040,00

➤ Les recettes perçues par la Ville pour le compte de la CASGBS et les refacturations :

- □ la redevance assainissement facturée aux usagers : 0,610 €/m3 pour les usagers du secteur A rattachés à l'émissaire « Carnot, Béranger Lafontaine » et 0,350 €/m3 pour les usagers du secteur B rattachés au collecteur du SMAS 3M soit une recette globale attendue de 680 000 €.
- ⇒ une participation versée par le délégataire pour financer le contrôle permanent des services sur l'exécution financière et technique du contrat (5 000 €).
- des facturations de raccordement à l'assainissement collectif (120 000 €). Il s'agit d'un montant estimatif établi en fonction des potentielles demandes de raccordement. Ces facturations diffèrent sensiblement d'un exercice à l'autre, et du fait de cette variabilité, leur prévision doit rester prudente.
- La refacturation des dépenses effectuées par la Ville pour le compte de la CASGBS :
 84 840 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021				
4581	Opérations pour compte de tiers	1 440 350,09	1 172 010,76				
dont :	RESTES A REALISER 2020-DEPENSES	281 226,09	38 810,76				
	RESTES A REALISER 2020-RECETTES A REVERSER	48 124,00	0,00				
	Dépenses pour comptes de tiers	1 440 350,09	1 172 010,76				
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 440 350,09	1 172 010,76				

Pour la section d'investissement, la Ville a dû créer des opérations de gestion pour compte de tiers. Ainsi, l'ensemble des dépenses sont équilibrées par des recettes de la même manière que pour la section de fonctionnement.

La Ville a donc prévu la réalisation des opérations suivantes :

- **110** K€ au titre du schéma directeur assainissement
- **⊃** 73 K€ pour les travaux d'extension des réseaux dans le parc de Maisons-Laffitte
- 375 K€ pour les travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur :
 - 565 K€ pour l'ovoïde rue Guynemer/Croix Castel
 - 215 K€ pour l'avenue Jacques Cœur
 - 95 K€ pour l'avenue Voltaire

→ Autres travaux sur les réseaux :

- 20 K€ pour le passage du château
- 15 K€ pour la rue de la vieille église

A cela s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 35 K€ pour des travaux neufs divers ainsi que 38 810.76 euros de restes à réaliser 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre Libellé BP2020 BP202						
4582	Opérations pour compte de tiers	1 440 350,09	1 172 010,76			
	REFACTURATION RAR DEPENSES 2020	281 226,09	38 810,76			
	RAR 2020-RECETTES A RECEVOIR	48 124,00	0,00			
	Recettes pour comptes de tiers 1 440 350,09 1 172 010,7					
TOTAL D	ES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 440 350,09	1 172 010,76			

Les recettes prévues au budget concernent uniquement les refacturations des dépenses prévues (cf. § précédent).

BUDGET ANNEXE DE GESTION- EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales ont été transférées à la CASGBS. La Ville gère donc désormais, au nom et pour le compte de la CASGBS ces compétences conformément aux conventions de gestion signées. Au 1^{er} janvier 2021, un avenant à ces conventions de gestion a été pris sur demande de la préfecture et vient modifier les conditions d'exercice de ces compétences à deux niveaux :

- ✓ Signature de l'ensemble des contrats et marchés par la CASGBS en tant qu'autorité adjudicatrice
- ✓ Les subventions d'investissement seront directement perçues par la CASGBS. Ces recettes ne sont donc plus prévues au budget de gestion de la Ville.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Depenses de fonctionnement			EVOL	UTION
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	en %	en€
011	Charges à caractère général	17 610,00	20 060,00	13,91%	2 450,00
012	Charges de personnel	16 000,00	16 000,00	0,00%	-
65	Autres charges de gestion courante	121 261,00	120 600,00	-0,55%	- 661,00
	Dépenses de gestion courante		156 660,00	1,16%	1 789,00
	Dépenses réelles de fonctionnement	154 871,00	156 660,00	1,16%	1 789,00
023	Virement à la section d'investissement	4	4		
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	(Internal Control	Transfert Cd Scales		
043	043 Opérations d'ordre à l'intérieur		Steric		
	Dépenses d'ordre	1/g	Ma		
TOTAL DE	S DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	154 871,00	156 660,00	1,16%	1 789,00

- Les dépenses effectuées par la Ville pour le compte de la CASGBS et les reversements :
 - Une enveloppe pour l'achat d'eau « en gros » au SEDIF (9 450 €)
 - ⊃ Des dépenses de petit entretien (4 000 €)
 - Des frais de personnel communal pour la gestion du service (16 000 €)
 - Une enveloppe de 4 000 € pour l'entretien des compteurs ainsi que la rémunération supplémentaire à VEOLIA en cas de vente d'eau en gros par la Ville (estimation faite sur la base de 10 000 m3 d'eau).
 - Un crédit de 2 000 € correspondant au montant de la taxe foncière de l'usine des eaux, qui est remboursée par le délégataire
 - Le reversement des recettes perçues par la Ville pour le compte de la CASGBS (cf. les recettes de fonctionnement) = 117 K€

	Recettes de fonctionnement			EVOLUTION	
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	en %	en€
70	Vente de produits	152 871,00	154 660,00	1,17%	1 789,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 000,00	0,00%	0,00
	Recettes de gestion courante	152 871,00	154 660,00	1,17%	1 789,00
	Recettes réelles de fonctionnement	152 871,00	154 660,00	1,17%	1 789,00
	Opérations d'ordre entre sections (reprises de sub) Opérations d'ordre à l'intérieur Recettes d'ordre	(langer Ox Gas	Transfert des districts		
				4.470/	4 700 00
D003	TOTAL	152 871,00	154 660,00		1 789,00
R002	RESULTAT REPORTE			#DIV/0!	0,00
TOTAL DES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	152 871,00	154 660,00	1,17%	1 789,00

Les recettes perçues par la Ville pour le compte de la CASGBS et les refacturations :

- la part communale du prix de l'eau facturée aux usagers, qui est maintenue depuis 2011, à 0,08 €/m3. Le montant prévisionnel de cette recette pour 2019 est estimé, sur les bases des consommations 2018, à 110 000 €.
- une redevance versée par le délégataire à la collectivité pour financer le contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du contrat ainsi que la qualité de service rendue à l'usager. Son montant, fixé dans le contrat de délégation est de 5 000 € pour 2019.
- Le remboursement de la taxe foncière effectué par le délégataire, conformément au contrat qui nous lie (2000 €).
- La refacturation des dépenses effectuées par la Ville pour le compte de la CASGBS :
 39 660 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Pour la section d'investissement, la Ville a dû créer des opérations de gestion pour compte de tiers. Ainsi, l'ensemble des dépenses sont équilibrées par des recettes de la même manière que pour la section de fonctionnement.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021				
4581	Opérations pour compte de tiers	639 048,44	279 826,53				
45810026	depenses d'investissement pour la CASGBS	639 048,44	279 826,53				
dont	RESTES A REALISER DEPENSES 2020	88 648,44	131 826,53				
	RESTES A REALISER RECETTES 2020 A REVERSER	31 400,00	0,00				
	Dépenses pour comptes de tiers	639 048,44	279 826,53				
	Dépenses réelles d'investissement	639 048,44	279 826,53				
	Dépenses d'ordre		٠,				
	TOTAL	Warter CASAS	waster Casas				
D001	RESULTAT REPORTE	Karac	Karac				
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT	639 048,44	279 826,53				

La Ville a donc prévu la réalisation des opérations suivantes :

- **3** 64 K€ en enveloppe de prévision pour des travaux divers
- De renouvellement de conduites pour 84 K€ :
 - o 30.4 k€ pour l'impasse Andrée Paulette
 - 8.8 K€ pour l'impasse Cuvier
 - o 44.8 K€ pour l'avenue Corneille
- ⇒ 131 826.53 euros de restes à réaliser 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021			
4582	Opérations pour compte de tiers	639 048,44	279 826,53			
45820026	recettes d'investissement pour la CASGBS	639 048,44	279 826,53			
dont	RESTES A REALISER DEPENSES 2020 A REVERSER	88 648,44	131 826,53			
	RESTES A REALISER RECETTES 2020	31 400,00	0,00			
	Recettes pour comptes de tiers	639 048,44	279 826,53			
	Recettes réelles d'investissement	639 048,44	279 826,53			
	Recettes d'ordre					
	TOTAL	Warden Classes	Warter Chedie			
R001	RESULTAT REPORTE	Kars	Kars			
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	639 048,44	279 826,53			

Les recettes prévues au budget concernent uniquement les refacturations des dépenses prévues (cf. § précédent.

BUDGET ANNEXE DE GESTION- EAUX PLUVIALES URBAINES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales ont été transférées à la CASGBS. La Ville gère donc désormais, au nom et pour le compte de la CASGBS ces compétences conformément aux conventions de gestion signées. Au 1^{er} janvier 2021, un avenant à ces conventions de gestion a été pris sur demande de la préfecture et vient modifier les conditions d'exercice de ces compétences à deux niveaux :

- ✓ Signature de l'ensemble des contrats et marchés par la CASGBS en tant qu'autorité adjudicatrice
- ✓ Les subventions d'investissement seront directement perçues par la CASGBS. Ces recettes ne sont donc plus prévues au budget de gestion de la Ville.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- > Les dépenses :
 - 25K€ au titre de la rémunération au délégataire pour la gestion des eaux pluviales
 - **3** 45 K€ au titre de l'entretien des avaloirs
- Les recettes :
 - 70 K€ au titre de la refacturation à la CASGBS des dépenses citées au-dessus.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- > Les dépenses :
 - 385 K€ au titre des études et premiers travaux dans le cadre de la gestion du bassin versant Voltaire-Talma
- > Les recettes :
 - **385 K€** pour la refacturation à la CASGBS des dépenses précitées.

BUDGET ANNEXE- LOTISSEMENT ROND SEVIGNE

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **518 958.54** € et en section d'investissement à **480 005,60** €.

Sur 2021, il est repris les résultats de l'exercice 2020, à savoir pour ce budget :

- un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de 152 288.54 €
- un excédent de la section d'investissement de 136 005,60 €.

Ce budget intègre également les opérations de stocks obligatoires pour le suivi des stocks de terrains aménagés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		Depenses de fo	nctionnement	Freeloat	
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evoluti	on
	Charges à caractère général Achats d'études, prestations de services (terrains à	20 610,00	22 670,00	2 060,00	10,0%
6045	aménager)	4 966,00	5 000,00	34,00	0,7%
605	Achats de materiels, équipements et travaux	4 000,00	4 000,00	-	0,0%
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	7 110,00	2 110,00	42,2%
61521	Entretien des espaces verts	5 090,00	5 000,00	- 90,00	-1,8%
63512	Taxes foncières	264,00	250,00	- 14,00	-5,3%
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres				
637	organismes)	1 280,00	1 300,00	20,00	1,6%
658	Charges diverses de gestion courantes	10,00	10,00	-	0,0%
	Dépenses de gestion courante	20 610,00	22 670,00	2 060,00	10,0%
	Charges financières	-		-	
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	
	Dépenses réelles de fonctionnement	20 610,00	22 670,00	2 060,00	10,0%
	Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre entre sections				
042	(amortissements)	344 000,00	344 000,00	-	0,0%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur				
	Dépenses d'ordre	344 000,00	344 000,00	-	0,0%
	TOTAL	364 610,00	366 670,00	2 060,00	0,6%
D002	RESULTAT REPORTE	142 946,98	152 288,54	9 341,56	6,5%
TOTAL DE	S DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	507 556,98	518 958,54	11 401,56	2,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement (22 670 €) :

Les charges de copropriété versées à l'ASL : 7 110 €

Entretien des espaces verts : 5 000 €
 Des taxes (ASP, Taxe foncière) : 1 550 €

			nctionnement	Evolut	ion
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evolution	
70	Vente de produits	350 000,00	350 000,00	-	0,0%
	Recettes de gestion courante	350 000,00	350 000,00	-	0,0%
	Produits financiers Recettes exceptionnelles				
	Recettes réelles de fonctionnement	350 000,00	350 000,00	-	0,0%
	Opérations d'ordre entre sections Opérations d'ordre à l'intérieur	157 556,98	168 958,54	11 401,56	7,2%
	Recettes d'ordre	157 556,98	168 958,54	11 401,56	7,2%
	TOTAL	507 556,98	518 958,54	11 401,56	2,2%
R002	RESULTAT REPORTE				
TOTAL DE	S RECETTES DE FONCTIONNEMENT	507 556,98	518 958,54	11 401,56	2,2%

Les recettes de fonctionnement réelles de fonctionnement (350 000 €) :

◆ Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire des ventes à venir.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle retrace principalement :

- 1) le remboursement d'une partie de l'avance consentie par la Ville en 2012 (699 K€) pour 311 047.06 € qui interviendra dès qu'une cession aura lieu.
- 2) la reprise de l'excédent de la section d'investissement 2018 (136 005.60 €).

Les autres opérations inscrites dans ce budget sont des opérations d'ordre dites « de stocks » qui n'influent pas sur l'équilibre définitif de l'opération.

BUDGET ANNEXE- PARCS DE STATIONNEMENT

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **1 158 519.51 €** et en section d'investissement à **896 791.42 €**.

L'excédent de fonctionnement antérieur de 822 651.42 € sera réparti de la manière suivante :

- √ 808 519.51 € en excédent de fonctionnement (R002)
- ✓ 14 131.91 € au 1068 pour financer le déficit d'investissement du même montant

Il y a un report de dépenses d'un montant de 14 733.5 € correspondant à :

- ✓ La remise en état du système de sécurité incendie pour 9 290 euros
- ✓ La mise en place de clôtures au PIR pour 5 443.50 euros

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Depenses de fonctionnement		Evolu	tion	
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evolu	LIOII
011	Charges à caractère général	279 443,55	275 860,00	- 3 583,55	-1,28%
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00	2 000,00	-	0,00%
611	Sous-traitance générale	181 000,00	181 000,00	-	0,00%
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	4 160,00	2 660,00	177,33%
61521	Entretien et réparations-bâtiements publics	37 576,55	30 000,00	- 7 <i>576,55</i>	-20,16%
6156	Maintenance	4 000,00	4 000,00	-	0,00%
61558				-	#DIV/0!
658	Charges diverses (arrondies de TVA)			-	#DIV/0!
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	700,00	- 300,00	-30,00%
6287	Remboursement de frais	1 000,00	1 000,00	-	0,00%
6288	Divers	1 000,00	1 000,00	-	0,00%
63512	Taxes foncières	22 470,00	24 000,00	1 530,00	6,81%
63513	Autres impôts locaux	27 897,00	28 000,00	103,00	0,37%
63512	Dépenses de gestion courante	279 443,55	275 860,00	- 3 583,55	-1,28%
66	Charges financières	-		-	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	-	0,00%
	Dépenses réelles de fonctionnement	281 443,55	277 860,00	- 3 583,55	-1,27%
023	Virement à la section d'investissement	964 234,88	866 659,51	- 97 575,37	-10,12%
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	14 000,00	14 000,00	-	0,00%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur	-		-	
	Dépenses d'ordre	978 234,88	880 659,51	- <i>97 575,37</i>	-9,97%
	TOTAL	1 259 678,43	1 158 519,51	-101 158,92	-8,03%
D002	RESULTAT REPORTE			-	
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 259 678,43	1 158 519,51	- 101 158,92	-8,03%

La principale dépense concerne le forfait d'entretien et de collecte versé depuis le 1^{er} janvier 2018 à la société CITEPARK dans le cadre du marché public de prestation, gestion et exploitation, qui lui a été confié. Le montant annuel du forfait s'élève pour 2019 à 181 000 €.

Les autres dépenses correspondent à :

- Une enveloppe de fournitures (2 K€)
- Une enveloppe pour les prestations d'entretien du bâtiment (30 K€)
- ⇒ Les charges de copropriété (4.1 K€)
- Les frais liés aux paiements par carte bancaire (700 €)
- Une dépense annuelle pour la maintenance (4 K€)
- ⇒ les frais de remboursement des indemnités du régisseur (1 K€)

- □ la taxe foncière du parking Libération (24 K€) et la taxe sur les bureaux (28 K€). Cette hausse correspond à la nouvelle taxe instituée en île de France sur les locaux de bureaux depuis l'année dernière.
- une enveloppe pour d'éventuels remboursements d'abonnements (2 K€)
- les dotations aux amortissements pour les investissements réalisés depuis octobre 2012, date de la mise en œuvre du budget annexe (14 K€).

Ces dépenses sont financées par les redevances payées par les usagers.

		Recettes de fo	nctionnement	Evolutio	n .
Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evolutio	,,,,
70	Vente de produits	410 000,00	350 000,00	- 60 000,00	-14,63%
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	410 000,00	350 000,00	,	
	Recettes de gestion courante	410 000,00	350 000,00	- 60 000,00	-14,63%
76	Produits financiers			-	
77	Recettes exceptionnelles			-	
	Recettes réelles de fonctionnement	410 000,00	350 000,00	- 60 000,00	-14,63%
	Opérations d'ordre entre sections (reprises de sub) Opérations d'ordre à l'intérieur			- - -	
	Recettes d'ordre			-	
	TOTAL	410 000,00	350 000,00	- 60 000,00	-14,63%
R002	RESULTAT REPORTE	849 678,43	808 519,51	- 41 158,92	-4,84%
TOTAL DE	S RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 259 678,43	1 158 519,51	- 101 158,92	-8,03%

Le montant prévisionnel des recettes inscrites au budget 2021 est de **350 K €.** Cette prévision est prudente eu égard au contexte sanitaire actuel.

L'excédent des recettes sur les dépenses permet de dégager une prévision d'autofinancement de **866 659.51 €.**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget 2021 prévoit sur *le parking du PIR* la finalisation des travaux inscrits en reports pour la réalisation de travaux liés au passage de la commission de sécurité. Sur 2021, est prévu :

- Le remplacement du contrôle d'accès comme sur l'ensemble des structures communales (40 K€)
- Le remplacement du système de sécurité incendie (120 K€)
- Le remplacement du système de vidéo protection (32 K€)

Il reste une enveloppe pour d'autres travaux de gros entretien sur l'un ou l'autre des parcs de stationnement (670 K€). Pour le parking du PIR, ces travaux, y compris la possible réfection de l'étanchéité de la dalle, devront être programmés en considération de la réflexion qui va être engagée par la CASGBS sur l'aménagement d'un pôle multimodal.